



Succesion - transmission fonds de commerce

Par **troudot**, le **23/10/2011 à 16:34**

Bonjour,
Mon père décédé le 12 novembre dernier, a "vendu" ou "céder" son fond de commerce à sa 2ème épouse en 2002, sans que j'en sois averti. Ils étaient mariés sous contrat de mariage "Séparation de biens".
Fils d'un premier lit, j'apprends que ma belle-mère a vendu ce fond de commerce le 27 décembre dernier 1 mois 1/2 après le décès de son mari (mon père).
Mon père en vendant ou cédant le fond de commerce en 2002, a t'il provoqué ainsi une spoliation d'héritage ? puis-je entamer un recours, une démarche juridique.
Par ailleurs, je n'ai absolument pas eu des nouvelles sur la succession de mon père est-ce normal ?
Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **23/10/2011 à 16:47**

S'il a vendu un de ses biens, c'était son droit
Voyez avec le notaire chargé de la succession

Par **troudot**, le **23/10/2011 à 16:52**

merci mais n'est ce pas un détournement d'héritage, surtout si le bien n'a pas été vendu à sa juste valeur ?

Par **mimi493**, le **23/10/2011 à 17:02**

Si vous prouvez que le bien n'a pas été vendu à sa juste valeur, il s'agit d'une donation déguisée. Reste à voir si ça aura de l'impact sur la succession selon le testament/donation au dernier vivant (elle s'imputera d'abord sur la quotité disponible)
Reste à prouver vos dires.